



Accélérateur
de l'intégration professionnelle
des personnes étrangères

ADHERER À L'ASSOCIATION YOON France

Trouver sa voie professionnelle dans un pays étranger est souvent un parcours d'obstacles (méconnaissance de la langue, des codes de la recherche de travail, discrimination ...). Or une mauvaise intégration professionnelle est un gâchis de talents, pour les personnes étrangères, les entreprises, et la société.

Pourquoi adhérer à YOON ?

- Soutenir la mission de YOON : en devenant membre, vous renforcez nos actions. Plus nous sommes nombreux, étrangers et citoyens, plus nous avons de poids pour bâtir une société inclusive.
- Accéder aux services de YOON.
- Être assuré : vous êtes couvert en cas d'accident dans le cadre des activités et événements de YOON.
- Recevoir nos informations : vous restez informé(e) de nos événements et nouveautés.

Qui peut adhérer ?

Toute personne peut devenir membre ! Que vous soyez actif ou que vous souhaitiez simplement soutenir à distance, YOON vous accueille.

- Vous pouvez faire un don si vous le souhaitez.

Comment adhérer ?

Vous pouvez devenir membre de deux manières :

Membre adhérent actif

Définition et droits

- Participation active aux activités.
- Soutien aux actions de YOON et diffusion autour de soi.
- Droit de vote aux assemblées générales.
- Accès prioritaire et tarifs réduits aux événements.
- Réception de la newsletter.

Possibilité d'intégrer le Conseil d'Administration.

Obligations

- Respecter la Charte d'engagement de YOON.
- Se former sur l'emploi et l'intégration professionnelle des personnes étrangères en participant à plusieurs activités chaque année.
- Payer la cotisation annuelle (janvier à décembre).

Cotisation annuelle

- Montant : De 0 € à 10 € par an*.

(*Montant au choix en fonction des situations individuelles.)

Membre adhérent

Définition et droits

- Soutien aux actions de YOON et diffusion auprès de son entourage (famille, amis, réseau personnel et professionnel).
- Participation aux assemblées générales avec voix consultative.
- Accès prioritaire et tarifs réduits aux événements.
- Réception de la newsletter.

Obligations

- Respecter la Charte de YOON.
- Payer la cotisation annuelle (janvier à décembre).

Cotisation annuelle

- Montant : De 0 € à 10 € par an*.

* Pour les Primo-arrivants (arrivés en France en situation régulière depuis moins de 5 ans, sauf étudiants) : Adhésion obligatoire, mais cotisation de 0€.



Accélérateur
de l'intégration professionnelle
des personnes étrangères

Si un jour vous avez envie (et les moyens) de faire un don, ce sera possible en direct dans les services ou sur le site internet de **HelloAsso** : helloasso.com (Tapez YOON dans la barre de recherche).

Quelques précisions :

Le mot « Yooner » désigne une personne conseillée par l'association YOON.

Les coaches et les professeurs de français pour les étrangers (appelé FLE) qui accompagnent les Yooners peuvent adhérer en tant que membre simple de l'association, donner leur avis, mais ils ne votent pas pour les décisions.

Les coaches, les professeurs de FLE, et les Yooners n'ont rien à payer pour les permanences, les formations et les ateliers proposés par YOON.

Devenir membre de YOON aide l'association à être plus reconnue et à mieux représenter ses membres. Cela soutient aussi son travail pour aider tout le monde.

Merci du soutien que vous apportez à YOON grâce à votre adhésion.

Pour toute question : contact@yoonfrance.com